

## **Sauvons les chorales scolaires!**

### **La rentrée 2019 « en chantant », la rentrée 2021 « en pleurant »...**

Le président Emmanuel Macron a fait de l'éducation artistique et culturelle l'une des priorités de son programme et les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont identifié **la pratique artistique musicale comme étant une priorité nationale**. Les mises en place de la « Rentrée en musique » en 2019 et le « Plan chorale » de 2017 sont venues renforcer cette priorité donnée à la musique.

**Le « Plan chorale »,** annoncé en 2017 a créé **un nouvel enseignement facultatif de chant choral de 2H**, valorisé au diplôme national du brevet. Cette option culturelle permet aux collégiens de gagner des points, au même titre que tous les enseignements facultatifs, depuis la rentrée 2018. Il demande également de nouer au moins un partenariat avec une structure culturelle dans le cadre de cet enseignement, et **d'animer la vie de l'établissement et les territoires qui l'entourent**

Malheureusement, l'académie de Bordeaux a fait le choix de ne financer qu'une heure de chorale à la rentrée prochaine. La seconde heure devant être prise sur les marges d'autonomie des établissements. **Dans le département des Pyrénées Atlantiques, plusieurs établissements sont dans l'impasse car leur dotation est trop restreinte pour pouvoir maintenir l'ensemble de ces heures d'éducation musicale.** La pratique du chant choral se retrouve en concurrence avec les dédoublements de classes, les groupes de langues, la co-intervention ... alors qu'elle contribue à l'épanouissement et au développement des adolescents. Pourtant les multiples bienfaits se constatent tant sur le plan artistique que pédagogique et social.

Les professeurs d'éducation musicale s'investissent pour mettre en place des chorales et organiser des concerts. Le point d'orgue de ces manifestations culturelles reste l'organisation de « Jazz' in collège » et de « Jazz' in school » qui rassemble plus de 7000 élèves sur scène chaque année dans notre département. **Les professeurs d'éducation musicale ne comprennent pas cette punition alors que cette option est plébiscitée dans nos établissements par de nombreux élèves chaque année.**

Alors que la pandémie annihile la vie culturelle partout en France, il ne faudrait pas que le manque de moyen de l'Éducation nationale ait la même conséquence pour la chorale à la rentrée 2021. **Le SE-Unsa 64 craint que, si la rentrée 2019 s'est faite « en chantant », la rentrée 2021 se fasse « en pleurant » dans de nombreux établissements des Pyrénées-Atlantiques.**